

2013/5456 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Association Une Souris Verte - Ensemble 7e Sens (Ensemble des Mécènes) - Société Namaste Communication - Association La Mouche m'agace l'oreille gauche - Société de Musique de Chambre - Les Grands Concerts - Collège Vendôme. Montant total des exonérations : 3 728,00 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 29/04/2013, p. 1055)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)